

Aide-soignant diplômé d'État en structures médico-sociales



Proche des personnes auprès desquelles il travaille au quotidien, l'aide-soignant intervient à domicile ou en établissement, il contribue au bien-être des patients en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en recherchant le maintien de leur autonomie. En contact avec les patients ou bénéficiaires, les familles et l'équipe médicale, l'aspect relationnel est un élément important dans la fonction d'aide soignant.

Le métier d'aide-soignant c'est :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- Collaborer avec l'infirmier à la réalisation du projet de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- Entretenir le matériel de soin
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation
- Participer aux réunions pluridisciplinaires
- Travailler parfois en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit

Où exercer le métier

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Au domicile de personnes âgées ou malades (SSIAD ou SPASAD)
- En établissements et services pour personnes en situation de handicap (en maison d'accueil spécialisée, en foyer d'accueil médicalisé, service d'accompagnement médicalisé pour adulte handicapé)

Quelles sont les perspectives évolutions ?

- Assistant médical
- Assistant gérontologie
- Infirmier

Les qualités pour devenir aide-soignant :

- Sens du contact
- Capacité d'adaptation
- Discrétion
- Goût du travail en équipe
- Disponibilité
- Ecoute, patience
- Résistance physique et psychologique

Diplôme et formation :

L'aide-soignant est un professionnel de santé, il exerce son métier dans le cadre d'un référentiel d'activités et de compétences réglementaire. Il doit être titulaire d'un diplôme d'état d'aide-soignant (DE AS) délivré par un institut de formation d'aide-soignant (IFAS).

La formation se déroule sur une période de 10 à 24 mois, et peut s'envisager :

- En formation initiale (partielle ou complète)
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (validation des acquis de l'expérience professionnelle)

L'admission peut se faire dès l'âge de 17 ans, sans condition de diplôme pour y accéder, sur dossier de candidature et entretien de sélection.

Des dispenses et allègements de formation sont accordées aux titulaires des diplômes suivants :

DE d'auxiliaire de puériculture, diplôme d'ambulancier, certificat de capacité d'ambulancier, DE d'auxiliaire de vie sociale, MC aide à domicile, diplôme d'aide médico-psychologique, titre professionnel d'assistant de vie aux familles.